

Statistiques sur les déchets: adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle

2007/0271(COD) - 23/09/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 655 voix pour, 10 voix contre et 8 abstentions, une résolution législative modifiant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2150/2002 relatif aux statistiques sur les déchets, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Johannes **BLOKLAND** (IND/DEM, NL), au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

L'unique amendement adopté en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision résulte d'un compromis négocié avec le Conseil. Il stipule que la Commission financera à concurrence de 100% le coût des études pilotes. Sur la base des conclusions de celles-ci, la Commission adoptera les mesures d'application nécessaires. Ces mesures seront arrêtées en conformité avec la procédure de réglementation avec contrôle.